



Contrat de co-traitance en comptabilité

Par lili1012, le 02/01/2014 à 13:51

Bonjour,

Je voudrais en tant qu'auto-entrepreneur savoir si je peux proposer mes services aux experts-comptables de saisie en comptabilité pour les soulager de la surcharge éventuel de travail, qui ne leur permette pas d'embaucher des collaborateurs. Pour ce faire je souhaite donc passer par un contrat de co-traitance entre les experts et moi-même, ce contrat serait bien-sûr conclu par une convention de groupement conjointe, qui les protège principalement vis-à-vis de leur client, car je n'aurai de contact qu'avec les experts-comptables. Je sais que cette pratique est légal, suite au rendu de la cour de cassation en 2001.

Pouvez-vous donc me dire où je pourrais trouver un modèle de cette convention.

Merci par avance,

J'ai hâte de vous lire.